

Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative à l'abandon du chantier "Fiennes-Brogniez".

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst :

Des riverains du quartier Cureghem nous ont interpellés début octobre concernant l'état de la petite place qui se trouve à l'intersection des rues de Fiennes et Brogniez. Un chantier, dont le but était de retirer de l'amiante du bâtiment 128 de la rue Brogniez, devait débuter en avril 2019. Cependant, la société « Democo » a très rapidement abandonné les travaux laissant place à un terrain vague couvert de débris, de rats, d'encombrants... et potentiellement toujours une présence d'amiante. Près de six mois d'inaction sont passés pour que finalement les choses bougent : nous apprenons le mercredi 9 octobre que des agents du service « Propreté » pourront finalement intervenir pour nettoyer l'espace public et dans le même temps que la société reprendra le chantier. Que c'est-il passé ?

Nous souhaiterions avoir des explications sur ce qu'il s'est passé:

- Pourquoi la société a-t-elle abandonné le chantier ?
- Le bâtiment qui contient de l'amiante est-il une propriété publique ?
- Depuis quand la commune a pris contact avec la société pour tenter de débloquer la situation ?
- Pourquoi a-t-il fallu attendre six mois pour que la situation se débloque ?
- Quand le chantier va-t-il reprendre ? Entre temps le service « Propreté » a-t-il toujours accès au terrain pour l'entretien ?
- Connaissez-vous la fin prévue du chantier et pouvez-vous nous garantir que la société ira cette fois jusqu'au bout ?

Madame l'Échevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord :

Tout d'abord, j'aimerais rappeler que l'intervention de l'entreprise en question est une charge d'urbanisme imposée chez un promoteur privé qui demandait un permis d'urbanisme.

Cette charge d'urbanisme visait à améliorer l'état et l'esthétique du mur mitoyen avec la place publique et non retirer de l'amiante d'un quelconque bâtiment.

Par ailleurs, je précise qu'il s'agit d'un ensemble de bâtiments privés qui ne font pas l'objet de cette intervention et pour lesquels nous n'avons pas connaissance d'une éventuelle présence d'amiante. En ce qui concerne l'intervention sur le pignon, l'entreprise a, après enlèvement de la végétation qui recouvrait les murs, constaté que les ardoises constituant le bardage contenaient de l'amiante ; les ardoises ont été démontées et évacuées selon la réglementation en vigueur.

Je tiens à préciser que depuis le début de cette charge d'urbanisme, le service

« Rénovation urbaine » a été en contact permanent avec l'entreprise pour le suivi de la mise en œuvre de la charge d'urbanisme et ce, avant même le lancement des travaux (plusieurs réunions sur place, courriers, e-mails) ; mais comme nous ne sommes pas dans le cadre d'un marché public au sens de la réglementation nous ne pouvons pas invoquer les moyens d'actions prévus en cas de retard d'exécution.

La raison principale de l'arrêt du chantier par l'entreprise est qu'après démontage de l'ancien bardage, la société DEMOCO a fait état de problèmes liés à la configuration réelles des murs pignons des différents bâtiments (différences de niveaux et de matériaux) et des difficultés qu'ils soulèvent, en particulier les risques de ponts thermiques et d'infiltrations. La mise en œuvre décrite dans la charge d'urbanisme, à savoir un cimentage sur isolant, nécessite donc des adaptations techniques qui impliquent potentiellement des surcoûts par rapport au forfait fixé dans le permis d'urbanisme.

Alors pourquoi tout ce temps ? Il a fallu attendre une solution technique de l'entreprise pour résoudre le problème des différences de niveaux et de matériaux des pignons évoqué précédemment et qui ont rendu impossible la mise en œuvre de la solution technique prévue initialement dans la charge d'urbanisme. De ce fait, l'entreprise estime que la charge d'urbanisme fixée forfaitairement ne couvre plus l'ensemble de ces interventions et signale un surcoût pour l'évacuation des ardoises amiantées ainsi que pour la mise en œuvre de tôles isolées en lieu et place du cimentage prévu. Le service « Rénovation urbaine » a, par courrier du 11 octobre dernier, demandé le détail des prix des travaux envisagés afin de pouvoir évaluer l'impact réel des modifications nécessaires. Nous venons de recevoir leur devis il y a quelques heures et les services vont donc l'analyser. Le cas échéant, vu que nous ne sommes pas dans un marché public, une transaction pour les suppléments justifiés devra être proposée au Conseil communal. La reprise des travaux dépendra donc de cet accord financier. Mais il est certain que nous essaierons de débloquer la situation au plus vite.

Enfin, concernant la malpropreté autour du chantier, je vous garantis qu'une étroite collaboration avec le service « Propreté » a eu lieu afin de pouvoir nettoyer cet espace de fond en comble suite à des déchets abandonnés quotidiennement par des tierces personnes. Le service « Propreté » a effectué un large nettoyage en parallèle avec le service « Hygiène » qui s'est rendu sur place afin de dératiser cet espace. De plus, le service « Espaces verts » est également intervenu dans la zone verte.

En ce qui concerne le service « Propreté », les agents s'y rendent 1 à 2 fois par semaine.

G. BORDONARO a obtenu toutes les explications techniques sur les raisons de l'arrêt du chantier et sur la situation actuelle. Il a du mal à comprendre pourquoi la commune a dû attendre 6 mois pour accéder au chantier et faire le nettoyage. Comment la situation s'est-elle débloquée ? Le groupe PTB a décidé de mettre en lumière cette affaire deux jours avant l'intervention et, deux jours après, tout se débloque. Il imagine que c'est un pur hasard entre le fait que le groupe PTB mette cela en lumière et l'intervention de la commune. Pourquoi alors avoir attendu 6 mois pour enfin pouvoir accéder au chantier et nettoyer ce dépotoir qui est un réel danger sanitaire pour tous les riverains ?

Madame l'Échevine KAMMACHI répond que fin septembre, le Collège était déjà au courant de la situation et qu'il a mis en place des équipes pour pouvoir débloquer la situation. Il n'a donc pas attendu que G. BORDONARO mette cela en lumière car il

intervient à divers endroits. Le Collège travaille en amont. Ici, il ne s'agit pas d'un bâtiment communal à la base, ce n'était donc pas une intervention devant être effectuée par la commune.